

# Concours Maisons Fleuries 2026

Cette année encore la Ville de Brumath a décidé d'honorer les jardins des particuliers en maintenant le concours des maisons fleuries. Inscrivez-vous en apportant le formulaire ci-dessous à l'Hôtel de Ville ou par e-mail à :

[secretariat-technique@brumath.fr](mailto:secretariat-technique@brumath.fr) **avant le 19 juin 2026.**

## RETOUR DU FORMULAIRE

en papier :

Hôtel de Ville

4, rue Jacques Kablé

67170 BRUMATH

ou par email à :

[secretariat-technique@brumath.fr](mailto:secretariat-technique@brumath.fr)

Tél. 03 90 29 13 24

 [www.brumath.fr](http://www.brumath.fr)

 [Ville de Brumath](https://www.facebook.com/Ville.de.Brumath)

 [ville\\_de\\_brumath](https://www.instagram.com/ville_de_brumath)

## VOS COORDONNÉES

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Téléphone :** .....

**Email :** .....

**Adresse du domicile :**

.....

**CP :** .....

**Ville :** .....

## LES CATÉGORIES DU CONCOURS

**Cochez la catégorie à laquelle vous souhaitez concourir :**

- Habitation avec jardin,**
- Habitation avec possibilités limitées de fleurissement,**
- Façades/balcons (maisons ou immeubles collectifs),**
- Entreprises ou Administrations.**

**Je souhaite également participer au Concours Maisons Fleuries d'Alsace Destination Tourisme :**

Oui

Non

La Ville de Brumath recueille des informations vous concernant dans le but de gérer votre participation au Concours Maisons Fleuries. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les services de la Ville de Brumath, le Maire et les Adjointes au Maire, les membres du jury du concours de la Ville et le cas échéant d'Alsace Destination Tourisme, dans la limite de leurs attributions respectives. Les données sont conservées pendant 13 mois au maximum. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits vous pouvez contacter la Ville de Brumath par courrier postal à l'adresse 4, rue Jacques Kablé 67170 BRUMATH, par mail à [donnees.personnelles@brumath.fr](mailto:donnees.personnelles@brumath.fr). Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse [rgpd@cdg67.fr](mailto:rgpd@cdg67.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.